**ATTENTION :**
Les places sont limitées !

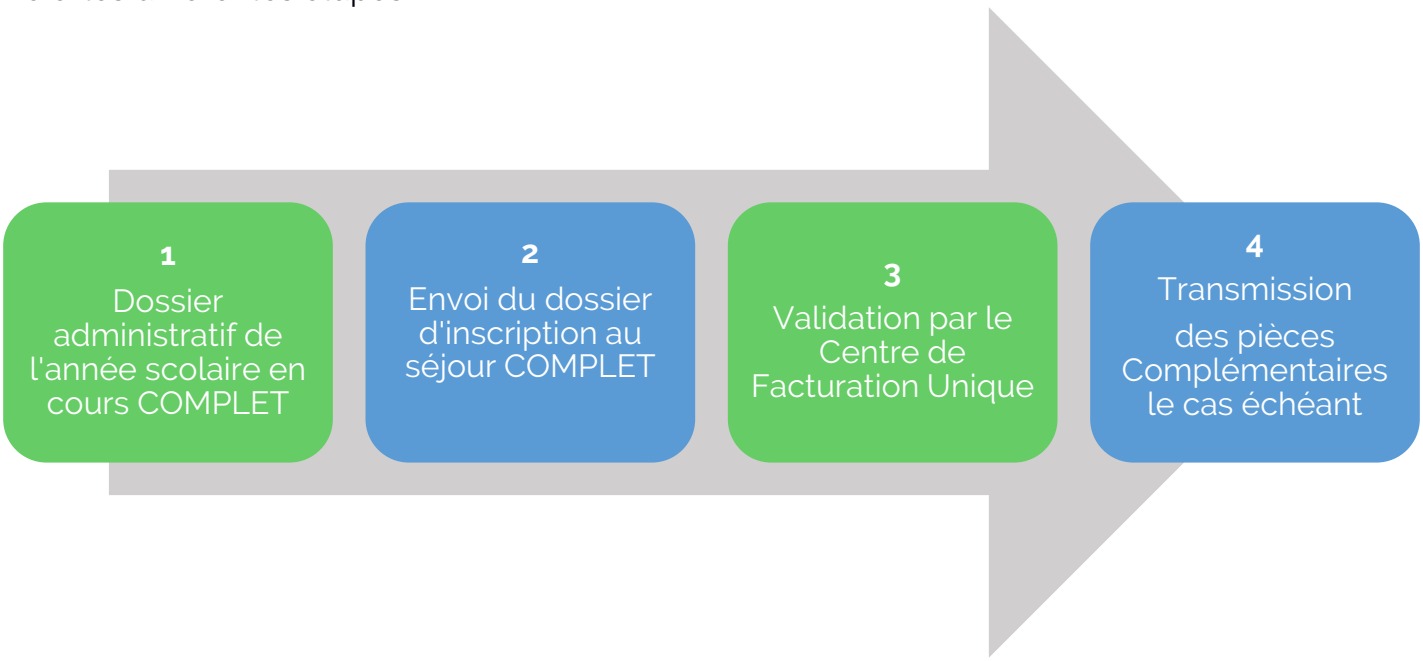
# INSCRIPTION SÉJOURS

# HIVER 2027

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise propose une offre de séjours variée aux enfants et aux jeunes de 7 à 17 ans durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2027.

Les indications ci-dessous concernent uniquement les séjours d'hiver 2027.

Voici les différentes étapes :




## Étape 1

**Votre enfant a déjà un dossier administratif pour l'année en cours ? Passez directement à l'étape 2.**

Si non, pour effectuer un dossier administratif :

- En ligne, sur https://www.espace-citoyens.net/plainedijonnaise/espace-citoyens/Home/AccueilPublic,
- OU Retrait et dépôt d'un dossier papier au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), 12 rue Ampère à GENLIS.

Pièces obligatoires à fournir et mode d'emploi : ICI

## Étape 2 :

**Compléter la fiche d'inscription** du séjour souhaité, disponible page 3 de ce document, en ligne ICI ou en version papier au siège de la CCPD

**Transmettre la fiche d'inscription du séjour** par courriel à cfu@plainedijonnaise.fr, **à partir de 9h00 le samedi 14 novembre 2026** *(Les courriels envoyés avant 9h00 ne seront pas pris en compte)* ou dans la boite aux lettres de la CCPD 12 Rue Ampère à GENLIS

**RAPPELS (comme indiqué dans le règlement intérieur) :**

- Une majoration de 15% est appliquée aux familles ne résidant pas sur le territoire de Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- Toute inscription validée au séjour est ferme et définitive. En cas d'absence de l'enfant, et si sa place n'est pas reprise par un autre enfant, le séjour restera dû et sera facturé dans son intégralité.

## Étape 3

En fonction des places disponibles, le Centre de Facturation Unique valide l'inscription et envoie un courriel de confirmation.

Ensuite, toutes les informations relatives au séjour seront transmises via le projet pédagogique mis en ligne le 18 décembre 2026. Une réunion d'informations aura lieu en visio, elle permettra de répondre à toutes vos questions.

## Étape 4

Pièces complémentaires à fournir **3 semaines avant les vacances d'hiver 2026** :

- Questionnaire médical « mineurs » (disponible en ligne sur le site internet de la CCPD ou bien sur demande au Centre de Facturation Unique).
- Une attestation de droit à l'assurance maladie au nom de l'enfant.
- Une copie du carnet de santé où figure les vaccinations obligatoires de l'enfant.
- Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) le cas échéant ou en cas de traitement médical *(Le jour du départ il faudra obligatoirement fournir le traitement dans sa boite d'origine avec la date de validité, le nom et prénom de l'enfant ainsi que la posologie).*

## Renseignements

En cas de besoin, le Centre de Facturation Unique est disponible :

- Par téléphone au 03.80.37.81.82 (les matins de 8h00 à 12h00),
- Par courriel sur cfu@plainedijonnaise.fr